

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 07 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20250407-46\_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 1<sup>er</sup> avril 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Pierre BUERBA.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Baptiste GRANGE

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 mars 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **10 mars 2025** est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION RETRAITE AVEC LE CDG65**

**(46-2025)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;
- D'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau